

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 19 décembre 2007 - 9 h 30
« Niveaux de vie des retraités et petites retraites »

Document N°2
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Variantes de niveau de vie incluant des imputations de loyers
pour les propriétaires et des imputations de revenus financiers
pour les détenteurs de patrimoine

*INSEE – Département des prix à la consommation, des ressources
et des conditions de vie des ménages*

Emilie Raynaud, N° 729/DG75-F350 – 28 mars 2007

Direction des statistiques Démographiques et Sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Revenus Patrimoine des ménages

BAL électronique DG75- F350

NOTE

Dossier suivi par :
RAYNAUD Emilie
Tél. : 01 41 17 54 68
Fax : 01 41 17 51 11
Mél. : [RAYNAUD Emilie](mailto:RAYNAUD.Emilie)

Paris, le 28 mars 2007
N° 729/DG75-F350

Objet : Variantes de niveau de vie incluant des imputations de loyers pour les propriétaires et des imputations de revenus financiers pour les détenteurs de patrimoine

Effet sur les niveaux de vie par âge et selon l'activité

Cette note vient compléter les éléments donnés dans le dossier « Les seniors » publié dans l'ouvrage Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee-références, 2006.

Le niveau de vie standard, tel qu'il est mesuré à partir des enquêtes Revenus fiscaux, a été complété dans cette étude par deux types de revenus.

- D'une part, des revenus fictifs ont été attribués aux propriétaires de leur logement (accédants compris), ainsi qu'aux personnes logées à titre gratuit¹. Ces revenus correspondent aux loyers que les propriétaires pourraient percevoir si leur logement était mis à la location (loyers imputés). Les logements occupés par leurs propriétaires sont ainsi considérés comme un patrimoine, qui est valorisé au prix estimé comme ayant cours sur le marché locatif pour des logements possédant des caractéristiques similaires.
- D'autre part, une partie des éléments du patrimoine financier des ménages échappent au champ couvert par les enquêtes Revenus fiscaux, fondées sur les déclarations fiscales. Il s'agit en particulier des revenus issus des livrets exonérés d'impôt et des revenus soumis à prélèvement libératoire (imposition à la source), qui ont été imputés et viennent compléter les ressources prises en compte dans le niveau de vie standard.

Plusieurs variantes de niveau de vie ont ainsi été évaluées pour les ménages présents dans l'échantillon de l'enquête Revenus fiscaux 2003.

Les imputations de loyers ont été réalisées à l'aide des données de l'enquête Logement 2002. Les intérêts d'emprunt que doivent payer les accédants à la propriété n'ont pas été pris en compte.

¹ Les personnes logées à titre gratuit représentent 5 % de l'ensemble des individus à qui ont été attribués des loyers fictifs.

Les imputations de revenus du patrimoine ont été réalisées à l'aide des données de l'enquête Patrimoine 2003-2004.

La première variante de niveau de vie est obtenue en ajoutant des loyers imputés au revenu disponible standard des ménages propriétaires.

Le deuxième ensemble de variantes est obtenue en ajoutant des loyers imputés au revenu disponible des ménages propriétaires et un complément de revenu aux ménages détenteurs de patrimoine financier.

Les revenus du patrimoine ont été imputés de trois façons différentes, selon que sont utilisées pour l'imputation, ou non, les informations détenues dans les enquêtes Revenus fiscaux à ce sujet (voir précisions sous les tableaux 1 et en annexe 1.a pour plus de détail).

La version privilégiée dans la présentation est celle qui a été adoptée dans le dossier « Les seniors » de l'ouvrage Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee-références, 2006 : l'ensemble des revenus du patrimoine y sont imputés (c'est-à-dire que les revenus du patrimoine contenus dans les déclarations fiscales sont remplacés par des imputations), à l'exception de ceux des indépendants lorsqu'ils peuvent être assimilés à des revenus d'activité.

Cette note présente les effets de ces variantes sur le profil par âge du niveau de vie et sur la comparaison du niveau de vie des actifs et des retraités.



VARIANTES DE NIVEAU DE VIE PAR AGE QUINQUENNAL DES INDIVIDUS

Le graphique 1 donne le profil du niveau de vie moyen par âge quinquennal. Quel que soit le concept de niveau de vie choisi, le profil du niveau de vie par âge présente les mêmes inflexions.

Les écarts entre les variantes et le niveau de vie standard augmentent avec l'âge

Entre 25 ans et 65 ans, les écarts de niveau de vie moyen entre le concept standard et les variantes incluant les loyers imputés ou l'ensemble des loyers imputés et des revenus du patrimoine augmentent avec l'âge des individus (graphique 1 et tableaux 1 et en annexe 1.a).

L'écart au niveau de vie standard de la variante incluant les loyers imputés seuls est ainsi de 7 % pour les 25-29 ans et de 15 % pour les 60-64 ans. L'écart de la variante incluant les loyers imputés et les revenus du patrimoine au niveau de vie standard est de 10 % pour les 25-29 ans et de 27 % pour les 60-64 ans.

Pour les jeunes âgés de moins de 25 ans, les écarts entre le niveau de vie standard et les variantes sont légèrement plus élevés que pour la tranche d'âge des 25-29 ans : l'écart au niveau de vie standard de la variante incluant les loyers imputés seuls est ainsi d'environ 10 % pour les moins de 20 ans. Au-delà de 65 ans, les écarts des variantes au niveau de vie standard sont presque constants d'une tranche d'âge à l'autre, de l'ordre de 15 % pour la variante incluant les loyers imputés seuls et de 28 % pour les variantes ajoutant en outre les revenus du patrimoine.

De fait, la proportion de personnes vivant dans des ménages propriétaires de leur logement augmente de 25 à 65 ans (tableau 2) : pour les individus âgés de 25 à 29 ans, elle est de 33 % (37 % si l'on tient compte des ménages logés à titre gratuit) alors qu'elle est de 77 % pour les individus âgés de 60 ans à 65 ans (79 % avec les logés à titre gratuit). Ceci explique que la variante incluant les loyers imputés présente des écarts globalement croissants avec l'âge, de 25 à 65 ans, par rapport au niveau de vie standard moyen.

Concernant le patrimoine financier, hormis pour quelques actifs spécifiques (livrets jeune, épargne salariale) l'âge des individus est moins un facteur discriminant fort de la détention de patrimoine, que des montants détenus, et donc des revenus générés par ce patrimoine.

Le graphique 2 présente les montants moyens de patrimoine financier détenus par tranche d'âge dans l'enquête Patrimoine 2003-2004.

Les montants, mesurés par ménage, sont rapportés au nombre d'unités de consommation² (UC) de ces derniers, afin de donner un équivalent individuel du patrimoine détenu, l'âge pris en compte étant celui des individus et non des seules personnes de référence. Ces montants moyens sont en outre mesurés pour l'ensemble des individus, que les ménages soient détenteurs de patrimoine ou pas.

On constate que le montant moyen du patrimoine financier par UC croît d'une tranche d'âge à l'autre pour les individus ayant entre 25 et 64 ans. Au-delà de 65 ans, le montant moyen détenu est quasiment stable d'une tranche d'âge à l'autre et légèrement plus faible que la moyenne constatée chez les 60-64 ans.

Les revenus générés par le patrimoine financier dépendent directement des montants qui sont détenus. Ces éléments contribuent donc à expliquer le profil croissant entre 25 et 65 ans des écarts entre le niveau de vie standard et les variantes incluant les loyers imputés et les revenus du patrimoine.

L'effet de l'imputation des revenus du patrimoine sur le niveau de vie est plus fort pour les 60 ans et plus

² Le nombre d'unités de consommation est décompté selon l'échelle d'Oxford modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes âgées de 14 ans ou plus pour 0,5 et les moins de 14 ans pour 0,3.



Les écarts entre la variante de niveau de vie incluant les loyers imputés seuls et les variantes incluant également les revenus du patrimoine donnent une idée de l'effet des imputations de revenus du patrimoine.

Ces écarts sont quasiment stables pour les personnes âgées de moins de 50 ans, de l'ordre de 3 % à 4 %. Au-delà de 50 ans, les écarts entre ces deux types de variante augmentent d'une tranche d'âge à l'autre : ils passent ainsi d'environ 6 % pour les individus ayant entre 50 et 54 ans à 12 % pour les 70 ans et plus (calculs à partir des tableaux 1 et 1.a).

Ceci reflète la part que représentent les revenus du patrimoine dans le niveau de vie des individus, qui est croissante avec l'âge.

Au regard des imputations effectuées pour cette note, la proportion du niveau de vie standard que représentent les revenus du patrimoine augmente de façon plus marquée d'une tranche d'âge à l'autre à partir de 50 ans. Les revenus du patrimoine imputés représentent entre 3 % et 5 % du niveau de vie standard moyen pour les moins de 50 ans, 6 % à 7 % de celui des 55-59 ans, 11 % à 12 % de celui des 60-64 ans et 13 % à 15 % pour les 75 ans et plus, selon la variante d'imputation choisie (c. f. légendes des tableaux 1 et 1.a sur les variantes d'imputation).

Le niveau de vie des seniors (55 ans et plus) se rapproche de celui de leurs cadets

Selon le concept standard du niveau de vie, la tranche d'âge des 50-54 ans est celle qui dispose du niveau de vie moyen le plus élevé. Si l'on mesure les écarts du niveau de vie moyen de chaque tranche d'âge à cette tranche de référence à partir des tableaux 1 1-a et 1-b, on constate que les variantes utilisées amplifient légèrement les écarts entre le niveau de vie moyen des tranches d'âge les plus jeunes et celui des 50-54 ans. Elles les réduisent en revanche notablement pour les tranches d'âge les plus âgées, voire en inverse le sens.

L'écart au niveau de vie moyen des 50-54 ans est ainsi de -8 % pour les 60-64 ans avec le concept de niveau de vie standard. Avec le niveau de vie incluant l'ensemble des loyers imputés et des revenus du patrimoine, il passe à -1 % environ. Pour les 65-69 ans, il passe de -17 % à -10 %.

VARIANTES DE NIVEAU DE VIE SELON LE STATUT DES INDIVIDUS : ACTIFS / RETRAITES

Le statut d'actif ou de retraité est évalué pour les ménages de l'enquête Revenus fiscaux à l'aide de la variable de catégorie socioprofessionnelle.

Le niveau de vie des retraités se rapproche de celui des actifs

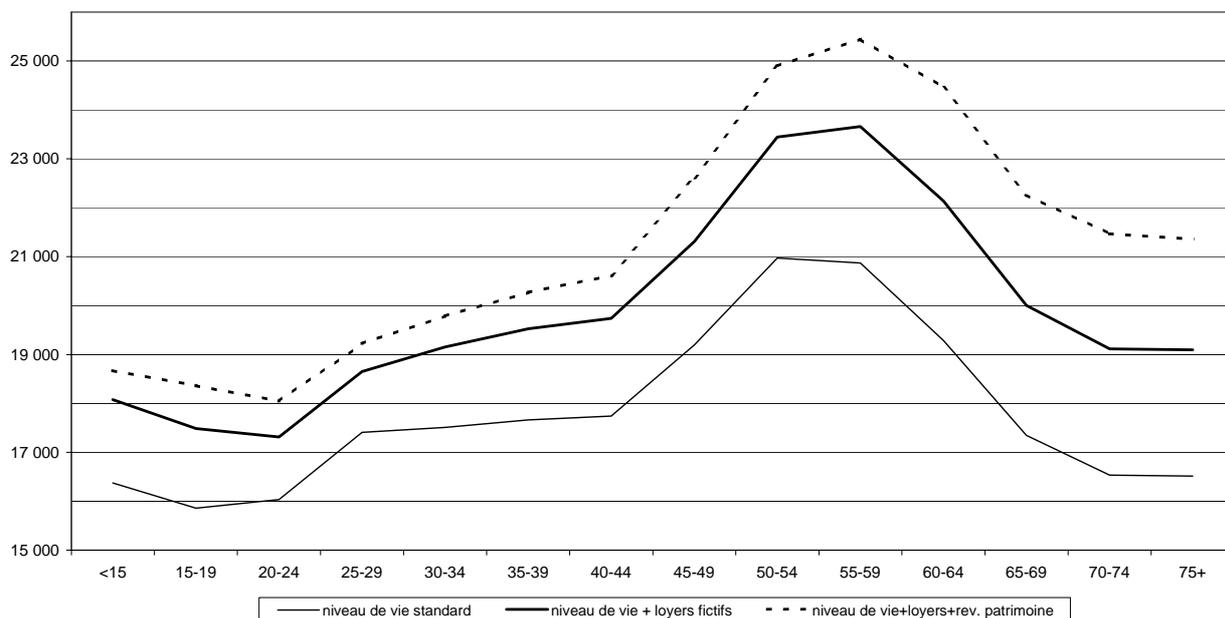
Le passage d'une variante à l'autre des niveaux de vie a un effet plus important sur le niveau de vie moyen des retraités que des actifs : le niveau de vie augmente de 10 % pour les actifs une fois les loyers imputés et de 15 % pour les retraités (calculs à partir du tableau 1). Avec la variante incluant l'ensemble des loyers imputés et des revenus du patrimoine, il augmente de 15 % pour les actifs et de 28 % pour les retraités.

Les retraités sont en effet bien plus souvent propriétaires de leur logement que les actifs. La proportion de propriétaires ou logés à titre gratuit dans l'enquête Revenus fiscaux est de 78 % chez les retraités, contre 60 % chez les actifs. On a en outre vu précédemment que les montants moyens de patrimoine croissent avec l'âge. D'après les données de l'enquête Patrimoine 2003-2004, le patrimoine financier moyen des retraités est 2,2 fois plus élevé que celui des actifs, pris dans leur ensemble. Les revenus qu'il génère sont par conséquent nettement plus élevés pour les retraités que pour les actifs.

Le changement de concept de niveau de vie rapproche donc les niveaux de vie des retraités et des actifs : l'écart entre ces deux grands groupes est ainsi de 11 % en faveur des actifs selon le niveau de vie standard, de 7 % une fois les loyers imputés et de 1 à 2 % avec le niveau de vie incluant les loyers imputés et les revenus du patrimoine.



Graphique 1. Niveau de vie moyen par âge des individus, variantes de niveau de vie



Source : ERF 2003 Insee-DGI, avec enquête Logement 2002, Insee et enquête Patrimoine 2003-2004, Insee pour les imputations de revenus complémentaires (loyers imputés et revenus du patrimoine).

Champ : individus vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Note : Pour la variante de niveau de vie incluant les revenus du patrimoine, l'ensemble des revenus du patrimoine sont imputés (i.e. les revenus du patrimoine contenus dans les déclarations fiscales sont remplacés par des imputations) à l'exception de ceux des indépendants lorsqu'ils peuvent être assimilés à des revenus d'activité.



Tableau 1. Variantes de niveau de vie selon l'âge quinquennal des individus et selon l'activité

Age de l'individu	Montants (euros 2003)						En proportion de l'ensemble de la population
	convention 1 - ressources monétaires enquête Revenus fiscaux		convention 2 - convention 1+ loyers imputés pour les propriétaires		convention 3 - convention 2+ évaluation alternative des revenus du patrimoine*		
	moyen	médian	moyen	médian	moyen	médian	
<15	16 377	14 401	18 078	15 886	18 669	16 291	19%
15-19	15 859	13 763	17 487	15 338	18 362	15 677	6%
20-24	16 036	14 641	17 315	15 552	18 044	15 959	6%
25-29	17 408	16 192	18 651	17 214	19 221	17 689	6%
30-34	17 508	16 114	19 155	17 625	19 787	18 063	7%
35-39	17 662	15 707	19 525	17 475	20 269	17 968	7%
40-44	17 742	15 784	19 737	17 638	20 617	18 153	7%
45-49	19 197	16 747	21 310	18 723	22 616	19 360	7%
50-54	20 972	18 279	23 445	20 580	24 897	21 412	7%
55-59	20 873	17 798	23 660	20 378	25 448	21 480	6%
60-64	19 282	16 481	22 133	19 080	24 460	20 355	4%
65-69	17 346	15 098	20 003	17 547	22 260	18 757	4%
70-74	16 535	14 576	19 116	16 834	21 466	18 045	4%
75+	16 516	14 119	19 095	16 276	21 357	17 343	7%
Ensemble	17 654	15 480	19 672	17 306	20 857	17 970	100%
Activité de l'individu	Montants (euros 2003)						En proportion de l'ensemble de la population
	convention 1 - ressources monétaires enquête Revenus fiscaux		convention 2 - convention 1+ loyers imputés pour les propriétaires		convention 3 - convention 2+ évaluation alternative des revenus du patrimoine*		
	moyen	médian	moyen	médian	moyen	médian	
actifs	19 103	16 971	21 075	18 741	22 136	19 334	45%
retraités	17 024	14 850	19 638	17 234	21 777	18 387	20%
dont retraités âgés de 65 ans ou +	16 678	14 535	19 271	16 839	21 524	17 978	15%
autres inactifs	16 170	13 945	17 917	15 469	18 729	15 877	35%
Ensemble	17 654	15 480	19 672	17 306	20 857	17 970	100%
* L'ensemble des revenus du patrimoine sont imputés (les revenus du patrimoine contenus dans la déclaration fiscale sont remplacés par des imputations à l'exception de ceux des indépendants lorsqu'ils peuvent être assimilés à des revenus d'activité).							

Source : ERF 2003 Insee-DGI, avec enquête Logement 2002 et enquête Patrimoine 2003-2004 pour les imputations de revenus complémentaires (loyers imputés et revenus du patrimoine).

Champ : individus vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

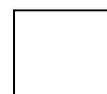
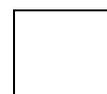


Tableau 2 : Proportion de propriétaires de leur logement par tranche d'âge quinquennale

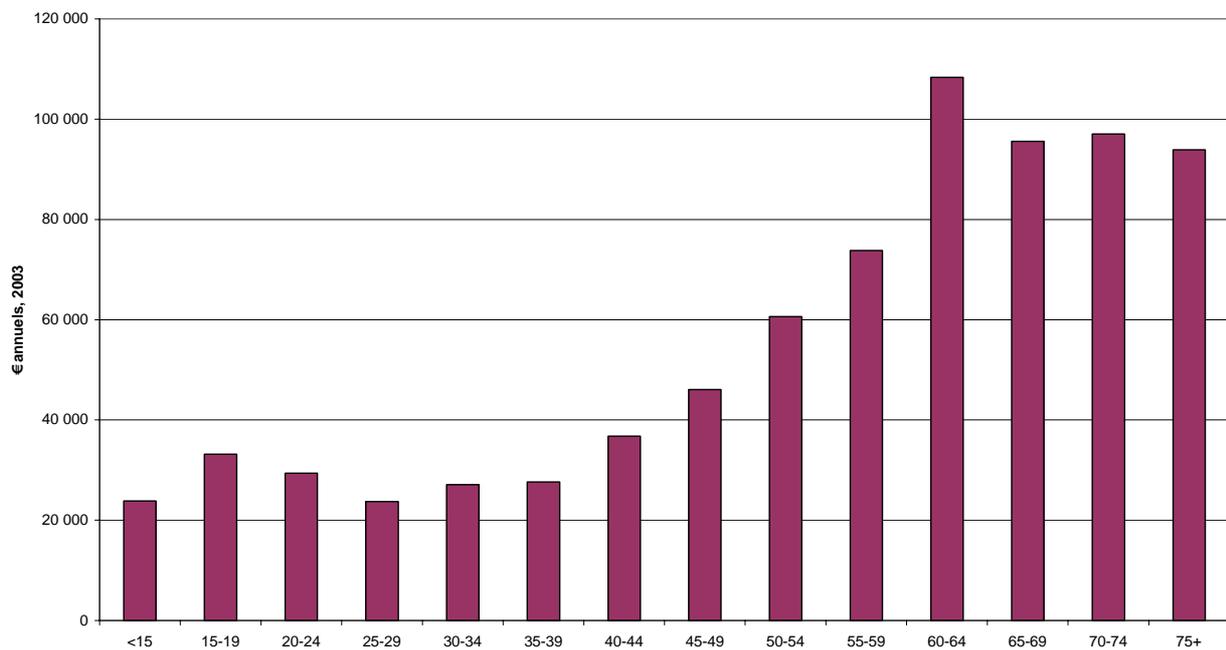
	Propriétaires, accédants	Propriétaires, accédants et logés à titre gratuit
Age de l'individu	%	%
<15	54,2	56,6
15-19	61,7	64,3
20-24	44,6	47,1
25-29	33,3	37,4
30-34	45,9	48,9
35-39	54,7	57,0
40-44	62,5	65,7
45-49	67,0	69,7
50-54	70,6	73,3
55-59	74,9	77,1
60-64	77,5	79,4
65-69	78,2	80,2
70-74	76,8	80,0
75+	70,7	76,9
Ensemble	60,5	63,4

Source : ERF 2003 Insee-DGI.

Champ : individus vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.



Graphique 2. Montants moyens de patrimoine financier détenu (par unité de consommation) par tranche d'âge



Source : enquête Patrimoine 2003-2004, Insee (montants recalés sur les données de la Comptabilité nationale).



Annexe : variantes de niveau de vie incluant les loyers imputés et les revenus du patrimoine, évaluations alternatives des revenus du patrimoine

Tableau 1.a

Age de l'individu	Montants (euros 2003)			
	convention 3 - évaluation alternative des revenus du patrimoine (2)		convention 3 - évaluation alternative des revenus du patrimoine (3)	
	moyen	médian	moyen	médian
<15	18 649	16 312	18 534	16 288
15-19	18 165	15 726	17 921	15 671
20-24	17 968	15 973	17 883	15 956
25-29	19 204	17 708	19 198	17 685
30-34	19 779	18 088	19 726	18 044
35-39	20 249	17 988	20 162	17 949
40-44	20 547	18 198	20 401	18 134
45-49	22 230	19 367	21 828	19 345
50-54	24 768	21 437	24 388	21 385
55-59	25 422	21 540	25 263	21 464
60-64	24 419	20 454	24 313	20 344
65-69	22 283	18 879	22 180	18 752
70-74	21 476	18 185	21 324	18 038
75+	21 435	17 524	21 274	17 328
Ensemble	20 795	18 022	20 639	17 957

Activité de l'individu	Montants (euros 2003)			
	convention 3 - évaluation alternative des revenus du patrimoine (2)		convention 3 - évaluation alternative des revenus du patrimoine (3)	
	moyen	médian	moyen	médian
actif	22 028	19 355	21 867	19 315
retraité	21 835	18 503	21 699	18 380
dont retraités âgés de 65 ans ou +	21 580	18 120	21 438	17 968
autre inactif	18 659	15 904	18 499	15 871
Ensemble	20 795	18 022	20 639	17 957

(2) Les revenus du patrimoine contenus dans la déclaration fiscale sont conservés, les autres sont imputés.

(3) L'ensemble des revenus du patrimoine sont imputés.

Source : ERF 2003 Insee-DGI, avec enquête Logement 2002 et enquête Patrimoine 2003-2004 pour les imputations de revenus complémentaires (loyers imputés et revenus du patrimoine).

Champ : individus vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.



Le Chef de la Division Revenus Patrimoine des ménages

P. CHEVALIER

